



**COMPTE RENDU**  
**de la séance public du conseil communal du 13 juin 2018**

Administration communale  
**FISCHBACH**

Présents : DAEMS Fränk – bourgmestre ;  
GROTZ Patrick, BROSIUS Lucien – échevins ;  
BETTENDORF Sven, BROSIUS Paul, MOURA Daniel, OLINGER Kevin, SCHILTZ Laurent – conseillers ;

Excusé : TRAUSCH Claude – conseiller.

- 1) Vu l'état des restants à recouvrer à la clôture de l'exercice 2017, le conseil communal décide d'admettre à 7 voix contre 1 :

en reprises provisoires	65 066,40 €
En décharge	71,80 €
Irrécouvrables	125,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>64 869,28 €</b>

et accorde au collège des bourgmestre et échevins l'autorisation de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent à l'état en question avec la mention « à poursuivre ».

- 2) Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix les titres de recettes émis et présentés par le collège des bourgmestre et échevins :
- Exercice 2017 : 14.939,84€ ;
  - Exercice 2018 : 838.330,00€.
- 3) En considérant que la commune est propriétaire de la chapelle de et à Weyer, inscrite au cadastre de la commune de Fischbach, section C de Weyer sous le n° 8/394, le conseil communal constate que cette chapelle héberge une exposition de croix et ne sert plus pour l'exercice du culte catholique et se prononce à l'unanimité des voix en faveur de son dégrèvement.
- 4) Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le projet et les plans d'exécution du plan d'aménagement particulier « rue du Berger » à Fischbach, ainsi que la convention signée en date du 6 juin 2018 entre le collège des bourgmestre et échevins et les initiateurs du projet (la société Kikuoka Luxembourg S.A.), réglant la réalisation des travaux de voirie et d'équipements publics nécessaires à la viabilité du plan d'aménagement particulier, leur financement par les intéressés, ainsi que la cession des fonds réservés à la voirie et aux équipements publics, la cession gratuite des équipements publics à la commune après leur achèvement selon les règles de l'art et la réception définitive des travaux de même que le paiement d'une indemnité compensatoire pour environ 5,02% de la surface brut du lotissement.
- 5) Suite au devis présenté par le service technique communal relatif au réaménagement des installations sanitaires et de l'isolation thermique d'une partie de l'école à Angelsberg s'élevant à 170.940,17 € hors TVA, il est constaté que le bloc sanitaire existant a été conçu pour des enfants du cycle 1.0 et que ces classes ont déménagé vers un autre bâtiment et qu'il importe donc de réaménager les installations sanitaires pour les élèves des cycles 2 à 4. Il est aussi constaté qu'il importe de renouveler l'isolation du toit d'une partie du bâtiment.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix ce devis et décide un nouveau crédit de 200.000.-€ à inscrire à l'article « 4/910/221311/18011 – Enseignement – Réaménagement des installations sanitaires et isolation thermique d'une partie de l'école » du budget extraordinaire de l'exercice 2018.

- 6) Vu le devis présenté par le service technique communal relatif à l'aménagement d'un terrain multisports à Angelsberg s'élevant à 128.205,13 € hors TVA, le conseil communal est de l'avis qu'il est important que la commune dispose d'un terrain de défolement accessible aux habitants de toutes les catégories d'âge et que ce terrain pourra être utilisé pour pratiquer le football,

basketball, volleyball et handball et même le tennis. Après avoir délibéré conformément à la loi, le conseil approuve à 7 voix contre 1 le devis précité.

- 7) A huis clos : Décision concernant une admission scolaire retardée.
- 8) A- Proposition de réaffectation de personnel enseignant : C1 1p 50%.  
Le conseil communal rejette à l'unanimité de voix la réaffectation du seul candidat recevable au poste vacant d'instituteur C1 1p 50% de l'enseignement fondamental de la commune de Fischbach à partir de l'année scolaire 2018/2019.  
  
B- Proposition de réaffectation de personnel enseignant : C2-4 1p 100%.  
Vu le relevé des candidatures recevables pour le poste vacant d'institutrice ou d'instituteur auprès de la commune de Fischbach, publié sous le libellé « C2-4 1p 100% » et dressé par la directrice E.F., le conseil communal propose à l'unanimité des voix de réaffecter Madame Simone ACKERMANN de Fischbach au poste vacant d'instituteur à partir de l'année scolaire 2018/2019.
- 9) Vu sa candidature au mandat de membre du conseil d'administration du CGDIS, le conseil communal nomme, par scrutin secret, Monsieur Lucien BROSIUS, échevin domicilié à Schoos, candidat à la fonction d'administrateur du CGDIS.
- 10) Etant d'avis qu'il importe de récompenser les habitants de la commune pour des exploits exceptionnels, le conseil communal décide à l'unanimité de récompenser les exploits sportifs et autres exploits exceptionnels avec un bon d'une valeur de 150.-€ et d'honorer Monsieur Patrick Denessen de Schoos pour son initiative « Way to Rome » avec un don de 300.-€ à l'association « Don de moelle » et à l'association « Make a wish ».